

19. Apr. 56.

325<sup>319.</sup>



Consieur mon Frere

Par vosres Aisns & par vosres lettres du 10 de ce mois  
 j'ay apprens que vosre voyage na eu mollsur sur nomme  
 quarions propostiques. Par celle de M. Beaumont du 8  
 on ne devoit pas quicbluy vous auroit desvanc tant seulement  
 d'un jour ou deux. Car il seroit dat le moest p'chole d'ap'omb'rich  
 le p'susst mot de Advocaton Curnington se Doct' de r'ocum's  
 de stucken van dat proces van G. van Jongior. &c. quod hie  
 infossum esto. Pour les lettres de Cranes, le Griffier nous dit que  
 jamais les disputes parci desvanc ont eu b'cess de Cranes & sous l'on  
 fort et ferme qu'elles ne sont necessaires au G. & G. Considerer le  
 peu de pou'ur que nous avons pour r'ap' ce' homme a son  
 devoir. Les Princes sont encores de plus comme j'ors & j'ors  
 quel partage nostre Conseil se par la division tant de uns que  
 de autres, il pourroit labarquis. *μια αυτη εστι σωτηρια* & d'ors v'ous  
 o'p'ev'eu. Considerer nostre pitits chozms, comme il est compos's sans  
 ord' & repl'ant, qui soit d'usment observ', & jurer si nous sommes  
 capable de servir S. A. comme il faut. Si nous avons v'ant'ion a cot'or  
 nous & v'ous ne peut estre que l'g' & p' d'ion de v'ous satisfans sa  
 vos demandes des choses j'ors & necessairement v'ous en m'le

Hug. 37.



ori forma. Nunc per se vult deponere vult laborare. Et mos  
studiosae occupationis (que non parlo de mea indispositione  
et de meis solis domesticis, vult unum filium matrem sine spe  
vane de reconvalescentia. est Joannes la troisième) non solum  
sunt poine pour entrer maintenant en contestation avec ces  
hommes tout infirmes d'arrogance et bouffis de pusill. Nous sommes  
quasi au bout de la semaine sainte et le Consilium requiert de nous  
une disposition convenable au Sr. mitor & je prie Dieu de nous en faire  
la grace. a quoi je me vaï preparer. et vous dirai en abrégé. que  
Sr. Major et Gilbert sont venus ici de Hestral pour avoir quelq  
aid et support en leur poursuite. Si vous pouvez sonder et  
mesurer l'Esprit de ces Messieurs des Finances & du Conseil d'Etat  
pour obtenir <sup>une</sup> surseance des procédures justes que le tout  
se pourroit ajuster commodément de l'un ou l'autre façon. Car  
pour l'Appel je ne voy point que on puisse rien faire ni rendre ma  
de que nous n'ayons une resolution catholique de ceux d'Aux  
Ces Messieurs leur ont secret pour espérer qu'ils examineroient  
retroacta et qu'ils se déclarent en après sous forme Oris  
vux crois qu'ils ayent secret a la Chambre Impériale de Spire pour  
savoir d'elles s'ils pourroient avoir leur soustien & autorité  
en cas qu'ils acceptassent les Appels de Hestral. et cela requiert un  
peu de temps. Le mal est que le Sr. Major a perdu les votes  
que le Magistrat d'Aux a secret sur ce sujet avec les pieces just  
ficatives et qu'il faudra examiner si suffit que ceux de Hestral  
leur ont secret et nous disent verbalement comme dessus. Il n'en  
font pas voir ainsi es qu'ils ont secret. je pense qu'il a brulé & por  
d'entendre es press. vint M. Gilbert ma assés que le a véritable



perdu a ce quil a entendu de lui mesme. J'ay namtraant  
 ce que feroit faire et ed nest ne de pas de tasche a pro  
 curer un Suisse de procedure contre ceux qui  
 ont contravenu aux ordres de S. M. comme ils pretendent  
 cest adire qui nous ont obis. En quoi est aussi a consi  
 derer que M. Major a commandé et fait faire le  
 pasteur a chanter le Dieu quand ils ont veu nos  
 lettres. Et ordonne nobis pour la cour de Liege non d'ice  
 de commuier qu'on feroit venir un ministre Reformé  
 pour la Religion a chanter le Dieu si le pasteur  
 refuse le refusoit. C'est des extrapaires grandes  
 mesmes est parner pens en priant nosant de tenir la sa sante  
 ains sont contesants de la sante ou de pourrir dans la juive  
 diction de Hestel. Vous voyez le besoin qu'ils ont de nostre  
 assistance & que l'affaire requiert vostre assistance. Je prie Dieu  
 quil lui plait vous la bonie. Si on juge quil soit de besoin que  
 quelques uns d'ice ou de iceles susdits viennent a Bruxelles  
 nous vous enverrons d'iceles bonies comme le Gaffer vous  
 envoie les pieces afin que vous ne chomiez de perdre durant  
 vostre sejour. Je vous envoie a la haste et amplement  
 afin que vous voyez tant soit peu praduvis des choses considera  
 bles de cest affaire me remstant au surplus a la lettre du Conseil  
 laquelle on me doit envoyer puis qu'elle n'este concerte au Conseil  
 a cause des grandes occupations de mesme a l'industrie du Gaffer  
 et de moy qui doit paraphraser les lettres cachées en termes  
 comme il l'a dit ne pouvant suffire a une autre extension de  
 particularitez. Je n'oublerai point de songer a la vostre Ludo. B.  
 Les Nouvelles de Suède et pologne se font le plus aussi bien  
 que les Nations eyes en iceles. Je suis  
 Monsieur de France

Mr de Brabant  
 et de Flandres

Mr de Hasselt  
 le 14 d'April  
 1656

Vostre hoch et assuet  
 D. de Wilhem



*Dominus ds Jurelectus*

